

FLASH INFORMATIONS N°28

Juillet 2025

Voici un point presse de Sempigny :

Réhabilitation de la rue du Port, des chemins de la Paturelle et du Port

Les travaux de voirie viendront clore, à l'automne, la réhabilitation de la rue du Port, des chemins du Port et de la Paturelle.

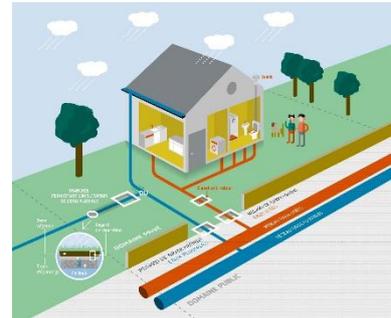
Dans le cadre de la consultation des entreprises et après analyse des offres, les propositions de COLAS (341 814 € TTC) et de DEGAUCHY (336 941 € TTC) n'ont pas été retenues, c'est EUROVIA qui remporte le marché pour un montant de 311 803 € TTC.

Les aides financières du Département de l'Oise et de l'Etat (DETR et DSIL) ainsi que la récupération d'une partie de la TVA vont réduire le reste à charge pour la commune à 133 800 euros au lieu de 353 000 euros (frais d'études inclus).

Schéma directeur assainissement et de gestion des eaux pluviales

L'étude qui a débutée en juin 2024 se poursuit. Lors des campagnes de mesures sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales en nappe haute et en nappe basse, il a été constaté un volume important d'eau claire dans le réseau d'eaux usées. Cela signifie que des eaux de pluie sont traitées par la station d'épuration au lieu d'être rejetées dans le milieu naturel.

Cet été, l'étude se poursuit par des passages caméra dans les réseaux et par des tests à la fumée et au colorant sur les branchements des habitations.



La commune change de véhicule.



Après 25 ans de circulation, le véhicule communal n'était plus utilisable sans la réalisation de travaux coûteux. Il a donc été décidé de le céder pour destruction.

L'utilitaire Renault Kangoo et une remorque remplacent donc le Citroën Jumpy depuis début mai et représentent un investissement de 15 500 euros.



Du nouveau au jardin partagé

En plus des aromates, vous trouverez dans le jardin partagé, des cucurbitacées et des fleurs comestibles.

Le plan affiché sur le panneau vous permet de situer les différentes espèces et vous fait découvrir leur utilisation en cuisine pour une nouvelle expérience culinaire.

Assurez-vous de bien les identifier avant de les utiliser.

N'hésitez pas à découvrir, récolter et déguster... c'est fait pour !





Le flash n°27 d'avril dernier vous rappelait que le Code de l'Environnement précise : « il est interdit de brûler des déchets verts dans la nature en raison des substances et particules qui se dégagent, toxiques pour les humains et l'environnement ».

Malgré ce rappel, des déchets de toutes sortes sont encore brûlés en pleine nature par des particuliers au risque de provoquer des incendies en cette période estivale où la sécheresse sévit.

Les services de Gendarmerie sont informés et ces particuliers s'exposent à devoir s'acquitter d'une amende de 750€.

Fortes chaleurs et canicule

Adoptez les bons réflexes :

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Privilégiez les activités douces et sans effort
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante
- Evitez l'alcool
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles
- **En cas de malaise, appelez le 15**

Si la situation météorologique nationale l'exige, en cas de canicule d'ampleur nationale, le ministère chargé de la Santé peut activer une plateforme téléphonique d'information « Canicule ».

Lorsque celle-ci est activée, n'hésitez pas à téléphoner pour obtenir toutes les réponses à vos questions concernant la vague de chaleur en cours.



Bonnes vacances à toutes et à tous



POUR SUIVRE L'ACTUALITE DE NOTRE VILLAGE ET RETROUVER LE DÉTAIL DE CHAQUE ARTICLE

Connectez-vous :

Ou



Sur notre Site Internet : <http://sempigny.com>

sur <https://www.facebook.com/MunicipaliteSempigny/>

